

Communiqué de presse

5 novembre 2019

TRADUCTION POUR INFORMATION – cette traduction est destinée à faciliter la compréhension de notre communiqué en langue anglaise publié sur notre site

<http://www.standardandpoors.com>

et est fournie à titre d'information uniquement.

S&P Global Ratings confirme la note à long terme 'A+' du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers. La perspective est désormais positive.

PARIS, le 5 novembre 2019. S&P Global Ratings confirme les notes de référence à long terme 'A+' et à court terme 'A-1' du Syctom, syndicat mixte français de traitement et de valorisation des déchets ménagers. La perspective est désormais positive.

Synthèse

Le Syctom est le plus important syndicat mixte français de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Etablissement public administratif, le Syctom comprend douze membres (la Ville de Paris, dix établissements publics territoriaux et la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc) et couvre 47% de la population de l'Ile-de-France, qui bénéficie d'une économie très riche et diversifiée avec un PIB par habitant proche de 60 000 euros, soit 1,7 fois la moyenne nationale.

En tant que syndicat mixte, le Syctom est soumis aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ainsi qu'à des règles budgétaires et de comptabilité publique comparables aux collectivités locales françaises.

Les notes du Syctom reflètent sa qualité de crédit intrinsèque que nous estimons à un niveau de 'a' ainsi que notre appréciation d'une probabilité forte de soutien extraordinaire prompt et suffisant de ses collectivités adhérentes, dont la Ville de Paris (AA/stable/A-1+), en cas de difficultés financières.

Nous considérons que les instances de gouvernance du Syctom, qui sont constituées de représentants des douze collectivités adhérentes, démontrent une grande capacité de consensus dans la prise de décision, dont les matières relatives à la stratégie budgétaire et à la planification financière. Nous estimons que cela sera un facteur clé pour permettre au Syctom de mettre en œuvre son important effort d'investissement (proche de 1,3 milliards d'euros entre 2018 et 2025 soit 42% des dépenses totales) tout en contenant son endettement.

Après huit années consécutives de désendettement, la dette du Syctom a commencé à croître en

ANALYTE PRINCIPAL

Mehdi Fadli

Paris

(33) 1-4420-6706

mehdi.fadli @spglobal.com

ANALYSTE SECONDAIRES

Christophe Dore

Paris

(33) 1-4420-6665

christophe.dore @spglobal.com

Hugo Soubrier

Paris

hugo.soubrier @spglobal.com

Communiqué de presse

2018. Nous anticipons un pic d'endettement à 237% des recettes de fonctionnement en 2022, suivi d'une réduction graduelle de la dette conformément au cycle d'investissement long du Syctom. Le pilotage budgétaire de qualité et la maîtrise des contrats d'exploitation avec les opérateurs privés devraient permettre au Syctom de maintenir un taux d'épargne brute proche de 13% entre 2019 et 2021 lui permettant de contenir la hausse de la dette. De plus, nous comprenons que les instances de gouvernance du Syctom pourraient décider de nouvelles hausses des tarifs de la redevance (63% des recettes de fonctionnement en 2018) à partir de 2021, pour autofinancer une partie de l'effort d'investissement et compenser la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) prévue dans la loi de finances pour 2019.

Nous considérons que la situation de liquidité du Syctom est favorable. Les besoins de financement augmentent de manière conséquente à partir de 2019 mais le Syctom a été en mesure de sécuriser sa situation de liquidité grâce à des enveloppes de financement pluriannuelles et des lignes de trésorerie. Nous comprenons aussi que le Syctom souhaite diversifier ses sources de financement par un accès direct aux marchés financiers.

La note du Syctom intègre aussi notre appréciation d'une probabilité forte d'un soutien extraordinaire conjoint, solidaire, prompt et suffisant des collectivités adhérentes, dont la Ville de Paris, en cas de difficultés financières. Nous considérons que le Syctom :

- Joue un rôle critique pour les collectivités adhérentes, du fait de l'importance cruciale de sa mission de service public. Le traitement et la valorisation des déchets est une compétence centrale déléguée par les collectivités membres au syndicat. Le Syctom est aussi un acteur essentiel pour répondre aux objectifs de développement durable inclus dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Plus spécifiquement pour Paris, le Syctom a un rôle clé en tant que fournisseur d'énergie à la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU, minoritairement détenue par la Ville) au travers de la vapeur produite par les centres de valorisation énergétique du Syctom ;
- Présente des liens forts avec les collectivités membres. Selon nous, le statut d'établissement public administratif implique que les collectivités adhérentes sont ultimement et conjointement responsables des actifs et des passifs du Syctom. Le suivi du syndicat par les collectivités s'effectue par leurs représentants politiques au sein des instances de gouvernance. L'administration du Syctom est indépendante des administrations des collectivités adhérentes et prend des décisions techniques autonomes, notamment en matière financière.

Perspective : Positive

La perspective positive reflète le renforcement de la gestion de la dette et de la liquidité du Syctom. En 2019, le Syctom a montré sa capacité à sécuriser sa position de liquidité et à réduire son exposition aux produits structurés.

Scénario optimiste

Nous pourrions relever les notes dans les deux prochaines années si le Syctom est en mesure de maintenir un niveau d'épargne brute élevé tout en mettant en œuvre de manière maîtrisée son programme d'investissement et si la capacité de consensus dans la prise de décision au sein des instances de gouvernance se poursuit après les élections municipales de mars 2020.

Scénario pessimiste

A l'inverse, nous pourrions revoir la perspective à stable au cours des deux prochaines années si le Syctom n'était pas en mesure d'améliorer ses performances budgétaires, par exemple en raison d'un moindre consensus au sein des instances de gouvernance. Une réduction de la probabilité de soutien extraordinaire conjoint et solidaire des collectivités membres, dont la Ville de Paris, pourrait aussi conduire à une action négative sur la note à long terme du Syctom, même si la qualité de crédit intrinsèque venait à s'améliorer.

Contact presse

- Armelle Sens, Paris +33 (0)1 44 20 67 08
- armelle.sens@spglobal.com

Contacts analytiques

- Mehdi Fadli, Paris
- Christophe Doré, Paris
- Hugo Soubrier, Paris

Statistiques financières et économiques

Tableau 1

Statistiques économiques et financières du Syctom

(En millions d'euros)	2017	2018	--Scénario central--		
			2019 (SC)	2020 (SC)	2021 (SC)
Recettes de fonctionnement	348	381	381	379	412
Dépenses de fonctionnement	275	317	328	335	356
Epargne brute	73	64	53	45	56
Epargne brute (% recettes de fonctionnement)	21,0	16,8	13,9	11,7	13,7
Recettes d'investissement	5	8	9	30	39
Dépenses d'investissement	95	173	236	300	215
Solde de financement après investissements	-18	-101	-174	-226	-119
Solde de financement après investissements (% recettes totales)	-5,0	-25,8	-44,8	-55,2	-26,5
Remboursement du capital de la dette	22	46	64	33	33
Emprunts nouveaux	0	62	244	259	152
Solde final	-40	-85	5	0	0
Dette directe en fin d'année	409	425	605	830	950
Dette directe (% des recettes de fonctionnement)	117,7	111,5	158,8	218,9	230,4
Dette consolidée en fin d'année	409	425	605	830	950

Tableau 1

Statistiques économiques et financières du Sycotm (cont.)

(En millions d'euros)	2017	2018	--Scénario central--		
			2019 (SC)	2020 (SC)	2021 (SC)
Dettes consolidées (% des recettes de fonctionnement consolidées)	117,7	111,5	158,8	218,9	230,4
Charges financières brutes (% des recettes de fonctionnement)	4,9	4,3	4,4	4,5	4,4
PIB local par habitant (€)*	58 325	60 222	61 791	63 002	64 330
PIB national par habitant (€)*	34 377	35 180	36 065	36 846	37 701

SC - projections du scénario central de S&P Global Ratings, scénario le plus probable.

*Estimations S&P Global Ratings à partir de données Eurostat et Insee

Source : Comptes 2017-2018 du syndicat, retraités par S&P Global Ratings ; Projections S&P Global Ratings 2019-2021

Synthèse des scores

Tableau 2

Synthèse des évaluations pour le Sycotm*

Facteurs clés de notation	
Cadre institutionnel	2
Economie	1
Gouvernance et gestion financière	3
Performances budgétaires	4
Liquidité	2
Poids de la dette	4
Qualité de crédit intrinsèque	a
Note finale	A+

*Les notes de S&P Global Ratings sur les collectivités locales sont fondées sur l'analyse de six principaux facteurs listés dans le tableau ci-dessus. La méthodologie "Methodology For Rating Local And Regional Governments Outside Of The U.S." publiée le 15 juillet 2019 indique comment ces six facteurs sont utilisés pour aboutir à la notation. Le cadre institutionnel est évalué sur une échelle allant de 1 à 6, 1 étant le score le plus élevé et 6 le plus faible. L'économie, la gouvernance et la gestion financières, les performances budgétaires, la liquidité et le poids de la dette sont évalués sur une échelle allant de 1 à 5, 1 étant le score le plus élevé et 5 le plus faible.

Méthodologies et rapport associés

- Methodology For Rating Local And Regional Governments Outside Of The U.S., July 15, 2019
- Methodology For Linking Long-Term And Short-Term Ratings, April 7, 2017
- Rating Government-Related Entities: Methodology And Assumptions, March 25, 2015
- Stand-Alone Credit Profiles: One Component Of A Rating, Oct. 1, 2010
- Use Of CreditWatch And Outlooks, Sept. 14, 2009
- Sovereign Risk Indicators, Oct. 10, 2019. An interactive version is also available

Communiqué de presse

at<http://spratings.com/sri>.

- Default, Transition, and Recovery: 2018 Annual International Public Finance Default And Rating Transition Study, Aug. 19, 2019
- Public Finance System Overview: French Cities, Intercities, And Municipal Syndicates, July 30, 2018
- Institutional Framework Assessments For International Local And Regional Governments, Nov. 6, 2018

Aucun contenu (y compris les notations, l'analyse de crédit qui s'y rapporte ainsi que les données, modèles, logiciels et autres applications ou résultats qui en découlent) ou partie de contenu (le Contenu) ne peut être modifié, désassemblé, reproduit ou distribué sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ou stocké dans une base de données ou un système d'extraction, sans autorisation écrite préalable de Standard & Poor's Financial Services LLC ou des entités qui lui sont affiliées (collectivement dénommées S&P). Toute utilisation du Contenu à des fins non autorisées ou illégales est proscrite. Ni S&P, ni ses fournisseurs, ni encore leurs dirigeants sociaux, préposés, actionnaires ou mandataires (collectivement les Parties S&P) n'accordent aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité du Contenu. Les Parties S&P ne sont pas responsables d'éventuelles erreurs ou omissions, quelle qu'en soit la cause, des résultats découlant de l'utilisation du Contenu ou de la sécurité ou la maintenance des données incluses par l'utilisateur. Le Contenu est fourni en l'état. LES PARTIES S&P N'ACCORDENT AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT MAIS NON EXCLUSIVEMENT TOUTE GARANTIE CONCERNANT LA COMMERCIALISABILITÉ, L'ADÉQUATION À UNE FIN OU À UN USAGE DONNÉ, L'ABSENCE D'ERREUR OU DE DÉFAUT INFORMATIQUE, LE FONCTIONNEMENT ININTERROMPU DU CONTENU OU SA COMPATIBILITÉ AVEC TOUT LOGICIEL OU MATÉRIEL INFORMATIQUE. Les Parties S&P ne pourront en aucun cas être tenues responsables de quelque dommages, coûts, dépenses, frais juridiques ou pertes directs, indirects, accessoires, exemplaires, forfaitaires, punitifs, particuliers ou consécutifs que ce soit (notamment, mais non exclusivement, toute perte de revenu ou de gain et tout coût d'opportunité) liés à l'utilisation du Contenu, et ceci même si elles ont été informées de l'éventualité de tels dommages. Les analyses relatives au crédit et à d'autres aspects, y compris les notations, ainsi que les déclarations incluses dans le Contenu, sont l'expression d'une opinion à la date à laquelle elles sont formulées et ne doivent en aucun cas être considérées comme une information factuelle. Les opinions, analyses et décisions de reconnaissance de notes (décrites ci-après) de S&P ne sont pas des recommandations d'acheter, conserver ou vendre de quelconques titres ou de prendre une quelconque décision d'investissement, et ne portent pas sur le caractère approprié d'une quelconque valeur mobilière. S&P n'a aucune obligation de mettre à jour le Contenu après publication sous quelque forme que ce soit. Le Contenu ne doit pas être le fondement d'une décision d'investissement ou commerciale et n'est pas destiné à remplacer les compétences, le jugement et l'expérience de l'utilisateur, ses dirigeants, préposés, conseillers et/ou clients à cet égard. S&P n'intervient pas en qualité de fiduciaire ou de conseiller en investissement, sauf sur les territoires où il est immatriculé comme tel. S&P utilise des informations en provenance de sources qu'il estime fiables mais ne conduit toutefois aucun audit, ne procède à aucune vérification indépendante à l'égard de ces informations et ne contracte aucune obligation à ce titre. Dans le cas où des autorités réglementaires autorisent une agence de notation à reconnaître dans un pays une note émise dans un autre pays à certaines fins réglementaires, S&P se réserve le droit d'attribuer, retirer ou suspendre une telle reconnaissance à tout moment et à son entière discrétion. Les Parties S&P déclinent toute obligation découlant de l'attribution, du retrait ou de la suspension d'une telle reconnaissance et toute responsabilité en cas de préjudice prétendument subi en conséquence.

Certaines activités de S&P sont conduites au sein d'unités séparées afin de préserver l'indépendance et l'objectivité de leurs activités respectives. De ce fait, certaines unités de S&P peuvent disposer d'informations qui ne sont pas accessibles à d'autres. S&P a mis en place des politiques et des procédures visant à préserver la confidentialité de certaines informations non publiques obtenues au cours de chaque processus analytique. S&P peut être rémunéré pour ses notations et certaines analyses relatives au crédit. Cette rémunération est en principe payée par l'émetteur des titres, par les établissements souscripteurs ou par les débiteurs. S&P se réserve le droit de publier ses opinions et analyses. Les notes et analyses publiques de S&P sont disponibles sur son site Web www.standardandpoors.com (gratuitement), ainsi que sur www.ratingsdirect.com et www.globalcreditportal.com (sur abonnement), et peuvent être diffusées par d'autres moyens, y compris par des publications S&P et par l'intermédiaire de redistributeurs tiers. Des informations complémentaires concernant les tarifs de nos notations peuvent être consultées sur www.standardandpoors.com/usratingsfees.
Copyright © 2019 Standard & Poor's Financial Services LLC. Tous droits réservés.